



LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE
LA QUEUE EN BRIE

Le conseil municipal se réunira à l'hôtel de Ville

CONSEIL MUNICIPAL
le jeudi 4 juin 2020 à 20h
(Hall de la Mairie)

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 février 2020
Compte rendu des décisions L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Démission de Mme MOLINIER VERCHERE conseillère municipale et
installation de M. Adil BOUHAFI conseiller municipal

Communication de Monsieur le Maire sur les délégations des adjoints au maire et
des conseillers municipaux délégués

I – ADMINISTRATION GENERALE

1	Délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
2	Fixation de l'indemnité de fonction des titulaires de mandats locaux.
3	Création et composition des commissions municipales.
4	Désignation des élus au sein de la Commission d'Appel d'Offres.
5 et 6	Approbation du règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres et délégation donnée au Maire pour sa saisine.
7	Désignation des représentants de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.
8 et 9	Approbation du règlement intérieur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et délégation donnée au Maire pour sa saisine.
10	Désignation des élus au sein de la Commission de Concession.
11	Fixation du nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale et désignation des membres élus.
12	Désignation des représentants au sein de la Caisse des écoles.
13	Désignation des représentants au sein de la commission restauration scolaire.
14	Désignation des représentants du conseil municipal au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Restauration Scolaire (SIRESCO).
15	Désignation des élus au sein du conseil d'administration du Collège Jean Moulin.
16	Désignation du représentant de La Queue-en-Brie au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier spécialisé Les Murets.
17	Désignation d'un suppléant à Monsieur le Maire au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).
18	Désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) instituée par la Métropole du Grand Paris.
19	Désignation d'un administrateur au sein de « Ile-de-France Construction durable ».
20	Désignation des délégués locaux au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS).
21	Désignation des représentants au sein du Syndicat intercommunal pour l'équipement hospitalier du sud-est de la région parisienne.
22	Désignation des représentants au sein du Syndicat pour la création et la gestion d'une maison de retraite publique intercommunale « Le vieux colombier ».

23	Election des conseillers territoriaux de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir.
24	Désignation des représentants au sein du Syndicat mixte Informatique Communal du Val-de-Marne – INFOCOM 94.
25	Désignation des représentants au sein du Syndicat intercommunal pour la réalisation, l'aménagement et l'entretien des voiries limitrophes Pontault-Combault / La Queue-en-Brie,
26	Désignation des représentants au sein du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne – SIFUREP.
27	Désignation d'un élu au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Action Foncière du département du Val de Marne (SAF 94).
28	Demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2020.

Afin de pouvoir respecter les règles sanitaires en vigueur, le public autorisé à pénétrer dans le hall de la mairie **ne pourra excéder 20 personnes** (art.10 de l'ordonnance du 13 mai 2020).
De plus, toutes les personnes qui entreront devront porter un masque et se désinfecter les mains à l'entrée à l'aide du gel hydro alcoolique mis à disposition.

Affiché le : vendredi 29 mai 2020

Le Maire


Jean-Paul FAURE-SOULET